



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DPAEI

Le Recteur de la Région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant l'avis de l'administration du 3 juillet 2023;

## A R R Ê T E

**Article 1** : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au corps des Attachés d'administration de l'État, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les fonctionnaires dont les noms suivent :

-Liste principale :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MOURIESSE Eddy	CLG JUSTIN CATAYEE
2	TORVIC Marie-Claude	RECTORAT DE GUYANE

**Article 2** : Figurent sur liste complémentaire et sous réserve du désistement des candidats nommés sur liste principale, les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	CLOTILDE Myrto	CLG Eugène NONNON
2	VINCENT Kristel	RECTORAT DE GUYANE

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 11 JUIL. 2023

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale d'Académie Adjointe  
Directrice des moyens, du budget et de  
l'organisation scolaire

Anna YEARWOOD